



## Table des matières :

1. Edito
2. Aide sociale
3. Avis de droit
4. Champs Mathias 2
5. Travaux public et Service des Eaux
6. Parc du Doubs
7. Sociétés locales
8. Complexe scolaire
9. Jardin d'enfants
10. Introduction de la taxe aux sacs
11. Conclusion

## *Edito*

Mesdames, Messieurs, Chers habitants de Montfaucon,

L'année 2014 arrive bientôt à son terme. Déjà depuis 2 ans, les nouvelles autorités communales sont à votre écoute et à vos côtés pour essayer de vous servir au mieux de leurs possibilités.

Ce deuxième semestre de l'année, à première vue, ne représente pas une période de grands projets pour notre commune. Néanmoins, un grand travail s'est accompli au sein du Conseil communal, ceci pour préparer au mieux l'année 2015 surtout suite à l'approbation des différents nouveaux règlements communaux.

L'élimination des déchets et les taxes y relatives ont fait l'objet de multiples séances d'un "Copil" auquel a participé activement la responsable du Conseil communal en charge du dossier. Tout ce travail pour essayer de trouver le juste milieu pour chaque citoyen, artisan ou commerçant et fixer des redevances les plus justes possibles. Il est clair que le Conseil communal, après une ou deux années d'essais, pourra, si nécessaire, apporter certaines modifications.

Suite au refus du Service du Développement Territorial d'entrer en matière pour l'extension d'une nouvelle zone à bâtir, les autorités communales ont cherché tous les moyens possibles afin de remédier à cet état de fait, notamment en cherchant des compensations avec d'autres terrains situés en zone à bâtir, mais grevés du droit de pâturage ou thésaurisés par des privés.

L'éclairage public, le réseau d'eau potable, les collecteurs d'eaux usées ou encore la station d'épuration: tous ces services, dont certains présentent des éléments assez anciens, ont fait l'objet d'analyses et d'études afin d'en prévoir l'entretien nécessaire et la mise en conformité, pour certains, suivant les nouvelles normes légales cantonales ou fédérales. Les différents frais inhérents à ces travaux ont été budgétisés pour l'année 2015.

Les autorités communales sont heureuses de constater que dans le village, de nouvelles habitations se sont bâties, transformées ou ont été acquises. Plusieurs grandes et anciennes bâtisses font l'objet de projets ou sont en cours de transformation pour réaliser de nouveaux logements ou établissements publics. Nous souhaitons la bienvenue à toute nouvelle personne qui a choisi Montfaucon pour y séjourner et à tout promoteur un grand merci pour l'engagement au développement de notre commune.

Elles souhaitent que la population de Montfaucon persiste dans sa participation aussi massive aux assemblées communales, montrant ainsi son intérêt à la vie publique communale. Malgré certaines réticences manifestes, critiques ou autres remises en cause, les autorités essayeront toujours de mieux écouter, comprendre et réaliser, dans leur possible, les vœux de chaque citoyen.

Je tiens à vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous nous témoignez.

Je remercie les sociétés locales et leurs dirigeants pour le grand travail accompli au sein de la commune, qui par leur engagement et leur dévouement, contribuent à son développement récréatif, culturel et associatif.

Merci aux membres des diverses commissions et à tous les employés communaux qui ont contribué au bien-être de tous.



Un grand merci et félicitations aux membres du Conseil communal qui ont œuvré durant toute l'année pour gérer avec compétence les affaires de notre commune: qu'ils continuent leur excellent travail pour le bon positionnement de notre commune et dans le respect, le confort et le bien-être de notre population.

Pour terminer j'aimerais apporter un modeste salut et un mot de réconfort à toutes les personnes souffrantes ou endeuillées: qu'elles puissent surmonter avec courage et résignation les épreuves auxquelles elles sont soumises.

Je souhaite enfin à toute la population de Montfaucon de belles et joyeuses fêtes de fin d'année et surtout à toutes et à tous une excellente santé.

*Giovanni Todeschini, Maire*



## ***Aide sociale***

Ayant repris le dicastère des affaires sociales, j'aurais pensé pouvoir faire bien plus pour les besoins sociaux.

Mais j'ai tout de suite compris que le dicastère n'est pas facile à assumer pour la raison suivante :

- Suite aux changements de la législation, ce n'est plus la commune qui gère les cas mais l'administration cantonale jurassienne qui décide.

De ce fait, je remarque avec déception que la commune a moins de pouvoir de décision, ce qui est regrettable.

Ma tâche m'invite à être attentif aux besoins des personnes en difficulté. Les problèmes sociaux se discutent lors des séances du Conseil communal. Ensuite, ils sont transmis aux personnes agréées des Services sociaux du Canton.

Je suis à disposition en cas de besoin, à l'écoute dans le respect et dans le partage afin de pouvoir diriger les personnes qui sont dans le besoin aux services concernés.

*Albert Gonin*

## ***Avis de droit***

Lors de la dernière assemblée, il avait été accepté de faire une demande d'avis de droit à propos des compétences de l'Assemblée des ayants droit pour des terrains situés en zone à bâtir. Depuis lors, nous avons mandaté une personne experte en la matière pour rédiger cet avis de droit et nous devrions recevoir ce document d'ici le début de l'année prochaine.

*Gilles Surdez*

## ***Champs Mathias 2***

A la suite du refus du SDT (Service du Développement Territorial) d'entrer en matière pour l'extension Champs Mathias 2, nous avons écrit à ce Service afin de savoir si nous pourrions restituer en zone agricole certaines parcelles dont la probabilité de réaliser une construction dans le futur est faible, de manière à pouvoir compenser une partie de la zone Champs Mathias 2. Le préavis du SDT étant favorable, il reste donc une option à considérer pour le futur.

*Gilles Surdez*

## ***Travaux publics et Service des Eaux***

L'hiver arrive gentiment, il est temps de prendre des dispositions, pour ceux qui ne l'ont pas encore faits.

J'aimerais, afin de ne pas avoir de remarques ou d'interventions à faire plus tard, rappeler à chaque propriétaire d'arbres ou de haies, de respecter le règlement communal en taillant correctement les arbres et en supprimant les branches qui pourraient gêner les piétons et les engins de déneigement. Vous avez reçu à ce sujet, un avis officiel de la commune le 13 novembre 2014.

En ce qui concerne le déblaiement de la neige, nos employés communaux font le maximum afin que les places et les trottoirs soient déblayés, salés ou gravillonnés pour la sécurité de chacun. Je rappelle également qu'il est strictement interdit de mettre de la neige sur les trottoirs et les routes. Les détenteurs de véhicules parqueront dans les endroits qui ne gênent pas aux travaux de déneigement.

Comme vous avez pu le constater, les routes communales ont été remises en état. Les Sairains-Montfaverger par quelques retouches, mais le plus grand chantier fut celui de la route en direction de la Combe. Après l'avoir profilé et rebouché les trous, sur ma proposition, ce tronçon a été gravillonné sur toute la surface. Ce procédé imperméable empêchera l'eau de s'infiltrer et de créer sans cesse des nids de poules. Je pense que l'état actuel des routes communales donne satisfaction à chaque utilisateur.

Afin d'améliorer l'éclairage public, une étude a été demandée à BKW pour le passage au système L.E.D, économique. Le Conseil communal attend leurs conclusions et d'éventuelles propositions.

Concernant le service des eaux, nous avons procédé au lavage des réservoirs afin d'assurer une eau de qualité. Quant aux fuites, elles sont toujours d'actualité. Le système Lorno étudié est très efficace mais onéreux (environ 100'000.00 pour notre réseau), nous étudions d'autres propositions avant de vous en faire part en assemblée communale.

Voilà chères citoyennes et chers citoyens en résumé les travaux et études de mon dicastère durant l'année 2014. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année. Je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2015.

Cordiales salutations à toutes et à tous.

*Etienne Chenal*



## Parc du Doubs

Le Parc va vivre une étape importante début 2015, qui est le dépôt du projet de convention-programme 2016-2019 pour l'obtention des subventions fédérales.

Pour rappel, il est demandé que les projets proposés respectent un équilibre entre les 3 objectifs stratégiques qui sont « nature & paysage », « développement durable » et « éducation à l'environnement », surtout en terme financier.

Il est important de rappeler que le Parc doit également se soumettre à la recherche de fonds à hauteur de minimum 20% de la totalité du budget, sachant que les cantons financent env. 15%, la confédération env. 50% et les communes-membres env. 7%.

L'expérience de ces derniers mois montre qu'il y a du potentiel pour trouver des sponsors aux projets, mais ceci nécessite d'attribuer des ressources pour une recherche efficace et c'est ce qui sera fait en 2015.

Pour la convention 2016-2019, les communes du Parc auront la possibilité de jouer un rôle primordial dans la mise en place des différents projets. Il est important pour elles de saisir cette opportunité de mise en valeur durable de notre région. Ci-dessous quelques projets pour lesquels les communes pourront participer :

- Mise en place d'observatoires du paysage de l'Arc jurassien
- Revitalisation de lisières
- Plantation d'arbres fruitiers à haute tige
- Mise en place de marteloscope en pâturage boisé
- Promotion de l'utilisation du bois indigène
- Faire du Parc une « Région-Energie »
- Gestion de la pression et des opportunités touristiques

Le Parc gère également des projets hors convention et dans ce cadre-là, il sera inauguré le printemps prochain « Les Chemins de la Contrebande ». Un concept de randonnée novateur et transfrontalier. Voir les détails sur le site internet [www.lescheminsdelacontrebande.com](http://www.lescheminsdelacontrebande.com)

Gilles Surdez

## Sociétés locales

C'est avec plaisir que je m'adresse aux sociétés locales du village.

Comme j'ai eu le privilège d'être invité aux assemblées annuelles, je vous dirais que la commune est fière des

sociétés locales, de leur bonne tenue et de leur engagement pour le bienfait de tous, ce qui amène un grand dynamisme dans la vie de tous les jours.

Bravo, je vous félicite pour votre savoir-faire, pour l'engagement de chacun et des compétences mises à disposition.

Avec reconnaissance, je remercie tous les cadres des sociétés et leurs membres qui contribuent pour qu'on ait un village attractif où il fait bon vivre.

Albert Gonin

## Complexe scolaire

Comme promis, une place de jeux a été installée aux abords du complexe scolaire pour la rentrée du mois d'août dernier. Certes, les enfants ont une aire de jeux, mais elle contribue aussi à leur éducation physique.



Ces installations leur apprennent le sens de l'équilibre et la maîtrise de leur corps. Les jeux à disposition sont : une poutre zigzag, une double corde d'équilibriste sur laquelle les enfants se tiennent debout sur la corde inférieure et s'aident de la corde supérieure pour se balancer et osciller, des barres fixes à trois niveaux pour faire de la gymnastique, quatre « saute-champignons » et enfin, une balançoire sur laquelle les enfants sont en position debout.

Ces infrastructures avaient un coût élevé et nous nous sommes approchés de la Section Franc-Montagnarde de Pro Juventute pour un éventuel soutien financier. C'est avec une grande générosité qu'ils nous ont offert le plus onéreux de ces jeux. Nous réitérons encore nos plus vifs remerciements à cette association et en particulier à Mme Colette Brühlhart, déléguée régionale.



Le complexe scolaire est en phase terminale d'aménagements, reste encore quelques jeux à dessiner au sol tels que jeux de char, marelle, etc.

Nous pouvons être fiers de ce bâtiment et de ses infrastructures fonctionnelles qui font l'unanimité des usagers scolaires et des tiers qui les louent, ceux-ci les trouvent chaleureux, accueillants et fonctionnels.



Pierrette Aubry



## *Jardin d'enfants*

Parmi les prochains travaux en vue pour l'année 2015, l'entretien des places de jeux du village est à l'ordre du jour. Ceux-ci ont pris de l'âge avec le temps et un « petit coup de jeune » leur feront le plus grand bien.

Je profite de ces quelques lignes pour vous remercier de votre confiance et vous souhaiter, ainsi qu'à mes collègues conseillers, d'heureuses fêtes de fin d'année.

*Pierrette Aubry*

## *Introduction de la taxe aux sacs*

Lors de l'assemblée communale de février dernier, les citoyens de Montfaucon ont accepté le nouveau règlement des déchets. Celui-ci entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et est basé sur le principe du « pollueur-payeur », il correspond également aux exigences fédérales.

On retrouve 2 axes principaux dans l'application de ce règlement. Les Déchets urbains combustibles (DUC) qui seront évacués via les sacs et vignettes taxés et le reste des déchets pour lesquelles il n'y a pas de modification. Le financement de ces évacuations est assuré par la ristourne de la vente des sacs taxés ou vignettes et l'encaissement de la taxe de base des ordures.

La ristourne des sacs et vignettes correspond à la part du prix du sac non-utilisé pour la fabrication, la distribution et la vente. Celle-ci correspond par exemple à 1.50 par sac de 35 l. Ce montant sera remboursé aux communes en fonction des DUC incinérés par chaque commune.

Selon le règlement tarifaire, certaines personnes, sur présentation d'un certificat médical, pourront prétendre à des sacs gratuits. Nous invitons les personnes concernées à prendre contact avec le secrétariat communal. Pour les sacs gratuits distribués pour les familles avec enfants de moins de 2 ans, les parents seront invités à les retirer par courrier.

## **Sacs et vignettes taxés - DUC**

Les sacs taxés et les vignettes (réservées aux entreprises ayant des containers) seront en vente chez Denner à Montfaucon et dans divers commerces des Franches-Montagnes. Ils seront de couleur gris-noir avec une impression Franches-Montagnes. Les anciens sacs, sac papier, déchets en vrac et autres contenants ne pourront plus être utilisés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Vos sacs taxés officiels pourront être déposés dans les Moloks de tous les villages des Franches-Montagnes (excepté Lajoux et Les Genevez qui font partie du

ramassage Celtor). Les autres déchets devront être déposés dans votre commune car leur élimination sera financée par la taxe de base communale.

## **Autres déchets**

Concernant les autres déchets, aucune modification des lieux de ramassage. Vous trouverez les dates de ramassage sur le Mémo-déchets. Nous nous permettons tout de même de vous donner quelques précisions sur certains types de déchets :

### Hangar communal :

Les déchets encombrants combustibles (DEC) seront acceptés uniquement si leur volume dépasse les 110 l. Les petits volumes devront être éliminés en sacs taxés dans les Moloks. Nous vous rappelons que le dépôt sera, comme actuellement, autorisé la veille du ramassage. Des contrôles seront effectués et en cas d'abus, les heures de ramassage des gros déchets seront modifiées.

### STEP :

Le dépôt de petits branchages et de gazon se fera toujours à la STEP. Durant la période hivernale, le dépôt est toutefois interdit.

Le dépôt des plastiques de balles rondes sera possible à la STEP. Un pesage aura lieu lors du ramassage par le camion. Les frais de transport et d'incinération seront à la charge des agriculteurs (au prorata des plastiques déposés) qui profitent de ce ramassage.

### Contrôle :

Des contrôles réguliers seront effectués et les autorités amenderont les contrevenants sur la base du règlement communal.

Nous remercions la population pour les efforts consentis et restons à disposition pour des questions éventuelles.

*Melina Brülhart*

## **Conclusion**

Le Conseil communal espère que vous avez pris du plaisir à lire la présente édition du journal « Infos commune ». Il vous remercie de votre bienveillance et vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour le prochain numéro.



**Bonnes Fêtes de fin d'année et  
meilleurs vœux pour 2015.**